

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260707AR171CB

**Arrêté portant réglementation de la circulation et stationnement – Route de Lille CD 947 /
Route de Killem Lynde /Daghes straete - Hondschoote.**

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. PETIT, T.C.P.A.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Route de Lille CD 947 /
Route de Killem Lynde /Daghes straete afin de réaliser un raccordement ENEDIS,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des
riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées Route de Lille
CD 947/Route de Killem Lynde vc9/Daghes straete à Hondschoote à partir du Mercredi 15 juillet
2026 pendant 15 jours :

- empiètement sur chaussée
- interdiction de circuler
- interdiction de stationner
- interdiction de dépasser
- vitesse limitée à 30 km/h

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en
place des panneaux réglementaires de signalisation par la société en charge des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
M. PETIT, T.C.P.A. pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.
Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 07 juillet 2026

**Le Maire d'Hondschoote,
F. DELATTRE**

